



# ÊTRE MÉDECIN DU TRAVAIL À LA DIRECTION COMMERCE

- Un service de santé au travail pour les 12 000 salariés.
- Un suivi médical et des actions de prévention en faveur de la qualité de vie et de la santé au travail.
- Une commission médicale en santé au travail qui intervient sur les thématiques spécifiques aux métiers de la direction comme, par exemple, le bon usage du casque téléphonique sur les centres d'appel.